



Guide de l'élève

Mode de vie

2026-2027

Signature de l'élève : _____

	Secrétariat		Direction
1 ^{re} et 2 ^e secondaire	esol.secr-12@cssp.gouv.qc.ca	#5316	1 ^e #5417 2 ^e -Mme Boucher #57215 2 ^e -Mme Rodrigue #5297
3 ^e secondaire	esol.secr-3@cssp.gouv.qc.ca	#5299	#5312
4 ^e et 5 ^e secondaire	esol.secr-45@cssp.gouv.qc.ca	#5305	#5318
École	esol@cssp.gouv.qc.ca	#5253	#2174
Finances	esol.finances@cssp.gouv.qc.ca	#5261	#3656
525 Rue Jolliet, Mont-Saint-Hilaire, QC J3H 3N2 - 450-467-0261 - oziasleduc.cssp.gouv.qc.ca			

Rentrée scolaire 2026-2027

Lundi 31 août dès 9h00 : Rentrée privilégiée d'accueil pour les élèves de 1^{re} secondaire.

Mardi 1^{er} septembre 2026 dès 9h15 : Pour les élèves de 2^e à 5^e secondaire.

Calendrier des dates importantes

1 ^{re} étape :	49 jours	Du 1 ^{re} septembre au 12 novembre 2026.
2 ^e étape :	55 jours	Du 13 novembre au 19 février 2027.
3 ^e étape :	76 jours	Du 22 février au 23 juin 2027.

Date	Événement
31 août	Rentrée scolaire privilégiée pour les élèves de 1 ^{re} sec.
1 ^{re} septembre	Rentrée scolaire pour les élèves – 2 ^e et +
3 septembre	Rencontre de parents pour les élèves de 1 ^{re} secondaire
17 septembre	Portes ouvertes pour les futurs élèves
23 septembre	Assemblée générale de parents (formation du conseil d'établissement)
13 octobre (8h)	Remise - Première communication aux parents
16 novembre (8h)	Remise de note (Fin d'étape) - Bulletin 1 ^{re} étape
19 novembre (soirée)	Rencontre de parents – Remise du bulletin 1 ^{re} étape
1 ^{re} au 12 février	Période de réinscription pour l'année 2027-2028
22 février (8h)	Remise de note (Fin d'étape) - Bulletin 2 ^e étape
25 février (soirée)	2 ^e rencontre de parents - Remise du bulletin 2 ^e étape
23 juin	Fin des classes pour les élèves (Fin d'étape)
28 juin (8h)	Remise de note - Bulletin 3 ^e étape

Informations importantes

Récupération des horaires

Les horaires seront accessibles sur le portail Mozaïk environ une semaine avant la rentrée scolaire. Aucun changement d'horaire ne pourra être effectué à l'exception des changements requis en lien avec le suivi pédagogique de l'élève ou les résultats des cours d'été.

Paielement des frais scolaires

Les états de compte seront déposés sur le portail parent en début d'année scolaire. Pour les demandes d'entente de paiement, nous vous prions de communiquer avec nous à l'adresse courriel suivante afin que nous puissions évaluer votre dossier : esol.facturation@cssp.gouv.qc.ca.

Contribution volontaire

Vos dons permettent d'améliorer le milieu de vie de votre enfant, tel que la rénovation de certains départements, l'achat de matériel pour différents programmes tels que la musique, les sports et les sciences. Vous pouvez remettre votre contribution à la Fondation de l'école lors du paiement de votre facture (crédit/débit/comptant). Veuillez, s'il vous plaît, écrire à esol.facturation@cssp.gouv.qc.ca afin de confirmer votre don. Un reçu d'impôt sera remis pour tout don de 20 \$ ou plus.

Manuels scolaires et agenda

Les manuels scolaires et l'agenda seront remis lors de la première journée de classe. En cas de perte ou de dommages apparents des volumes prêtés, des frais seront facturés aux parents.

Liste des effets scolaires et cahiers d'exercices

Les listes du matériel et des cahiers d'exercices seront disponibles au début du mois de juillet 2026 sur le site web de l'école : oziasleduc.cssp.gouv.qc.ca sous l'onglet « les incontournables ». Vous devrez choisir la liste qui correspond au niveau de votre enfant.

Cette année, l'école Ozias-Leduc mandate Buropro Citation comme partenaire pour la vente et la distribution des cahiers d'exercices. Bien entendu, vous avez la liberté de vous procurer les cahiers selon la liste fournie par l'école chez un autre détaillant. **Pour les élèves ayant suivi un cours d'été :** Veuillez attendre le résultat final avant de vous procurer vos cahiers d'exercices puisque des changements pourraient s'imposer. Si les cours sont faits à l'extérieur du CSSP, veuillez envoyer les résultats par courriel à la secrétaire de niveau.

Casier

Un casier sera attribué aux élèves pour le début d'année scolaire. Les informations se retrouveront sur l'horaire de l'élève, disponible sur le portail parent.



Il est interdit de changer de casier en cours d'année.



Afin d'éviter les vols, nous recommandons fortement que les casiers soient barrés. En cas de vol de casier non barré, aucune enquête ne sera réalisée.





MODE DE VIE

EN BREF



Rôle de l'élève:

Respecter le mode de vie.



Rôle du personnel:

Éduquer, socialiser, qualifier/enseigner le mode de vie et intervenir de façon cohérente dans son application.



Mission:

Favoriser la réussite éducative, permettre de bien vivre ensemble, offrir un milieu de vie positif, chaleureux et enrichissant propice à l'apprentissage.

La règle d'or dans notre école



Envers les autres

Comportements attendus :

- J'utilise le vouvoiement pour m'adresser aux adultes de l'école.
- J'utilise un vocabulaire approprié en tout temps.
- Pour participer en classe, je lève la main et j'attends qu'on me donne le droit de parole.
- Je fais preuve d'ouverture et de tolérance envers la différence.



Envers les règles et l'environnement

Comportements attendus :

- Je garde mon espace de travail et ma classe propres.
- Je prends soin de tout type de matériel mis à ma disposition.
- Je suis conforme aux demandes et aux exigences de l'école.
- Je contribue à maintenir en milieu de vie sain et sécuritaire.
- Je respecte le règlement sur l'interdiction des appareils mobiles.



Envers soi

Comportements attendus :

- J'apporte tout mon matériel en classe.
- Je me présente à l'heure à tous mes cours.
- Je fais mon rôle d'élève avec sérieux et je mets les efforts nécessaires pour favoriser ma réussite.
- Je demande de l'aide dès que j'en ressens le besoin.



1 ^{re} et 2 ^e secondaire (1 ^{er} cycle)		3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire (2 ^e cycle)	
09:15 – 10:30	1 ^{er} cours	09:15 – 10:30	1 ^{er} cours
10:30 – 10:45	Pause	10:30 – 11:00	Pause
10:45 – 12:00	2 ^e cours	11:00 – 12:15	2 ^e cours
12:00 – 13:15	Dîner	12:15 – 13:15	Dîner
13:15 – 14:30	3 ^e cours	13:15 – 14:30	3 ^e cours
14:30 – 14:45	Pause	14:30 – 14:45	Pause
14:45 – 16:00	4 ^e cours	14:45 – 16:00	4 ^e cours



MODE DE VIE PARENTS

EN BREF



En tant que partenaires dans la réussite de votre enfant, nous misons sur des valeurs communes de respect, d'intégrité et de rigueur; c'est ensemble, école et famille, que nous pouvons assurer son plein succès.

Cellulaires et appareils mobiles

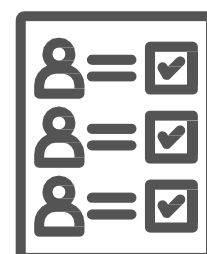


Les téléphones cellulaires et autres appareils mobiles (montres, tablettes, écouteurs, etc.) sont interdits dans l'école ainsi que sur le terrain scolaire, et ce, en tout temps. Tout élève surpris avec son appareil dans ces zones verra celui-ci confisqué. Il ne pourra être récupéré que par un parent qui devra prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de niveau.

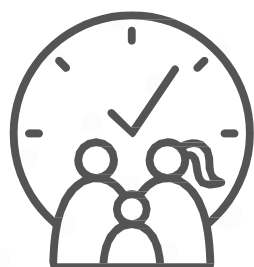
Absences

Motiver l'absence de votre enfant à l'avance ou dans un délai de 48 heures en appelant sa surveillante de son niveau.

**Passé ce délai, votre enfant devra assumer les conséquences.*



RETARDS



Les retards à la première période dû au transport seront motivés. Pour tout autre retard durant la journée, un billet de rendez-vous sera exigé pour que la motivation soit acceptée.

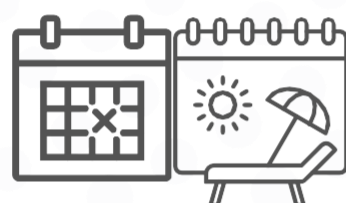
Communication

Lire régulièrement des communications provenant de l'école, par les courriels et Clic-École.

Prendre rendez-vous avec un membre du personnel avant de vous déplacer pour discuter d'une situation.



Rendez-vous personnels/Vacances



Favoriser les moments à l'extérieur des heures de cours pour prendre des rendez-vous personnels et privilégier les congés scolaires pour prendre des vacances.

Sécurité

Ne jamais partager votre mot de passe de Clic-École avec votre enfant.



Confiance



Faire confiance aux différents intervenants de l'équipe-école et le démontrer devant votre enfant.

Comportements attendus

Raisons

Hauts

Le fournisseur officiel de notre école est la compagnie *Vvog académie*.

Il est permis de porter des vêtements achetés ailleurs. Cependant certaines restrictions s'appliquent afin de s'assurer de l'uniformité dans l'école. ****Voir les pages des modèles et restrictions.***

Le port du polo et/ou d'un autre chandail de l'école est obligatoire tous les jours. Le chandail conforme est porté durant les heures de classe et en tout temps à l'étage et au local de retrait. Les vêtements non conformes restent dans les casiers et n'entrent pas en classe.

Le chandail doit laisser paraître le bas porté par l'élève (ex. : le polo doit laisser paraître la jupe ou le short). Il doit aussi cacher tout le ventre et les sous-vêtements.

Je m'engage à porter les vêtements autorisés dans leur état original. Aucune altération ne peut être faite et le vêtement doit être porté tel qu'acheté.

Sous le polo**, les élèves peuvent porter une camisole, une chemise, un chandail à manches courtes ou longues de leur choix cependant, les manches doivent être de ***couleur unie, bleu marine, noire ou blanche.

Un chandail conforme doit être porté **obligatoirement sous la veste, le coton ouaté ou le hoodie**

Toutes ces précisions sont mises en place pour favoriser un sentiment d'appartenance à l'école en cohérence avec notre mode de vie et pour assurer la sécurité de tous.

En portant les vêtements de l'école, je m'identifie en tant qu'élève et ainsi je participe à la sécurité de mon environnement scolaire.

En portant les vêtements autorisés, les élèves respectent les valeurs véhiculées par l'école.

VOICI LE MOT DE PASSE POUR ACCÉDER

AUX UNIFORMES DE L'ÉCOLE : **ESOZ22**

Pantalon – short - jupe

Les pantalons, shorts ou jupes doivent être propres, opaques et ils doivent être portés adéquatement. Ils doivent avoir une longueur adéquate et en aucun cas, laisser paraître les parties intimes ni les sous-vêtements. Pour les shorts, je choisis un modèle qui n'est pas de type « cuissards » court. De plus, je m'assure que mon short, mon pantalon ou ma jupe ne présente aucune modification de leur état original.

Ces précisions vestimentaires sont mises en place pour assurer une uniformité dans l'école et par souci de respect pour tous.

Éducation physique

Nous encourageons le port du short ou d'un pantalon de sport, cependant, les vêtements doivent respecter les exigences du code vestimentaire.

Le port de souliers fermés de type espadrilles est obligatoire.

L'élève doit porter un chandail avec des manches (courtes ou longues) et à col rond de son choix.

L'élève qui se déplace vers son cours d'éducation physique doit porter l'uniforme conforme et se changer au vestiaire du gymnase.

C'est pour assurer la sécurité dans la pratique d'un sport et éviter les blessures.

Ces précisions sont mises en place par souci d'hygiène et de respect pour tous.

Il est obligatoire de respecter le code vestimentaire lors de tous les déplacements.

Couvre-chef

Les couvre-chefs de type casquette, foulard, tuque et chapeau doivent demeurer dans le casier de l'élève. Lorsque l'élève porte un chandail à capuchon, celui-ci doit rester baissé en tout temps.

Je retire mon capuchon, mon chapeau, ma tuque, ma casquette ou mon bandana en entrant dans l'école.

C'est une question de sécurité afin de pouvoir vous identifier rapidement et facilement.

Étant donné que ces accessoires servent à protéger du froid ou du soleil, il faut les retirer à l'intérieur.

Autres vêtements - manteaux

Les vêtements d'extérieur demeurent dans le casier de l'élève (coupe-vent, manteau, chandail non conforme, etc.).

**Exception :* pour le cours d'éducation physique à l'extérieur, les élèves peuvent porter un manteau ou un coupe-vent et se vêtir en conséquence de la température extérieure.

Afin d'éviter l'encombrement en classe et susciter des questionnements sur la conformité de ton uniforme.

Journées couleurs - thématiques

Ces journées sont prévues au calendrier afin de permettre aux élèves d'exprimer leur style personnel, tout en respectant le climat d'apprentissage. Lors de ces journées, les élèves peuvent porter leurs vêtements personnels, dans le respect du thème proposé et des principes suivants :

-  Les vêtements choisis couvrent les épaules, la poitrine, le dos, le ventre et les sous-vêtements.
-  Ils ne doivent pas afficher de messages ou d'images qui fait référence :
 - ➡ Consommation, tabac, drogue, alcool
 - ➡ Violence, propos haineux, vulgaire, sexuel
 - ➡ Marginalisation d'un groupe ou d'une personne
 - ➡ Propos religieux, raciste

Restrictions & précisions

Haut: Tous les chandails en lien avec un programme ou un comité de l'école sont permis.

Ex.: Chandail des faucons, fillactives, art-musique, magasin du monde, chandails des finissants, etc.

*Pour tous les vêtements achetés ailleurs que par le fournisseur officiel, un écusson doit être **acheté et cousu ou brodé** de façon permanente en haut du côté gauche. La coupe du vêtement doit être droite (non cintrée) et **identique** à celle du fournisseur.

Écusson en vente auprès du fournisseur :



Collection de Vvog académie -Ozias-Leduc

<https://wogacademie.com/>

Mot de passe : ESOZ22



Vêtements	Couleurs
Polo à manches courtes	Marine, noir ou blanc
Polo à manches longues	Marine, noir ou blanc
Coton ouaté au col rond sans capuchon	Gris pâle, marine ou noir
Veste sans capuchon avec fermeture éclair	Marine ou noir
Hoodie (coton ouaté avec capuchon)	Marine ou noir

Comportements attendus dans les aires communes

Lieu	Attentes	Raisons
Toilettes	• Être seul(e) dans la cabine • S'abstenir de manger • Les amis attendent à l'extérieur	• Respecter l'intimité • Assurer l'hygiène • Permettre l'accès à tous • Assurer une sécurité
Sous-sol Et Place Marie-Soleil Tougas	• Pour s'asseoir, utiliser une chaise ou un banc • S'abstenir de manger (<i>au SOUS-SOL</i>) • Quitter les lieux à 16 h 15 • Attendre l'autobus aux tables dans le dégagé	• Éviter les blessures • Garder les lieux propres • Faciliter la circulation
Cafétéria	• Faire la file et attendre son tour • Jeter ses déchets à la poubelle • Rapporter son cabaret • Nettoyer son espace utilisé	• Assurer l'équité • Maintenir la propreté • Faciliter le service
Vestiaire	• S'abstenir de manger • Verrouiller son casier avec un cadenas • Utiliser le vestiaire pour se changer • Arriver max. 10 min avant le cours	• Respecter l'hygiène • Protéger ses effets personnels • Respecter l'espace et l'intimité • Éviter les attroupements
Classes	• Attendre debout la permission d'entrer avec le matériel dans ses mains • Apporter seulement le matériel demandé • S'abstenir de manger • Apporter une bouteille contenant uniquement de l'eau • Laisser sacs et vêtements au casier	• Favoriser un début de cours calme • Garder la classe propre • Aider à la concentration, aux réflexions et aux efforts nécessaires en classe • Libérer l'espace à la circulation
Casier	• Verrouiller son casier • Utiliser le casier attribué • Y laisser les objets interdits en classe ainsi que les vêtements non autorisés. • Faire le ménage régulièrement	• Éviter le vol, les pertes et les malentendus • Assurer l'organisation • Maintenir l'hygiène

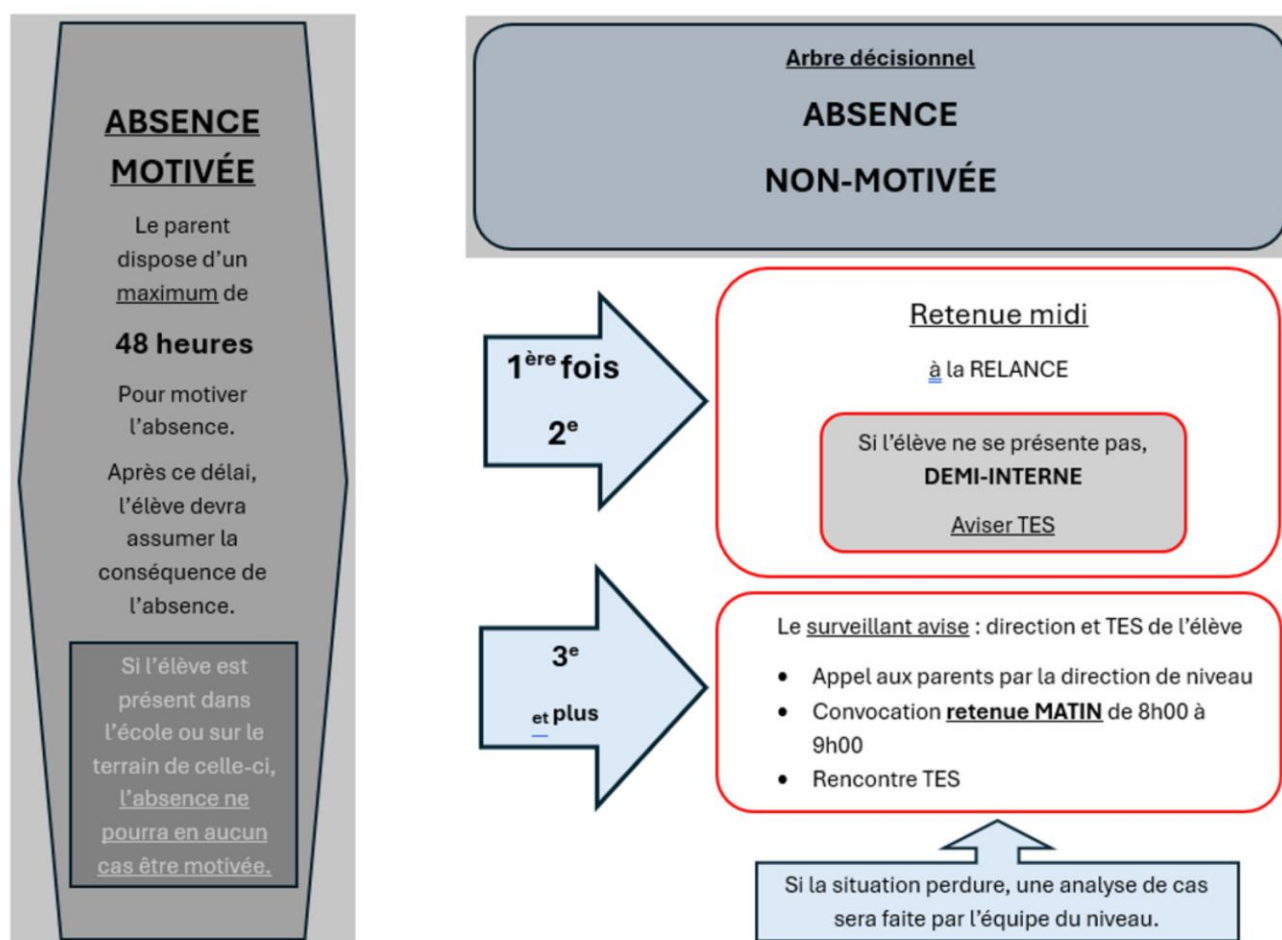
Étage	• Être conforme au code vestimentaire • Respecter les heures d'accès (permis de circuler le midi uniquement si récupération) • Se déplacer calmement • Rester debout en tout temps lorsque vous êtes dans le corridor	• Être identifiable facilement • Favoriser un climat propice aux apprentissages • Assurer la sécurité • Libérer l'espace à la circulation
Extérieur	• Éviter les attroupements • Utiliser les zones désignées (sport, autobus, vapotage /cigarette, stationnement) • Jeter tous les déchets à la poubelle	• Assurer la sécurité • Faciliter la supervision • Respecter les règles, les espaces communs et les autres
Bibliothèque	• Respecter les heures d'accès. • Se déplacer et parler calmement. • Respecter les consignes établies par les bibliothécaires	• Assurer un endroit propice au travail et à la lecture • Pour respecter le travail des bibliothécaires et assurer un endroit sécuritaire



Absences, retards et départs hâtifs

Le parent est responsable de motiver le retard, l'absence ou le départ hâtif de son enfant.

- 📱 Via le portail parent **** évitez de donner vos codes à vos enfants ! ****
- 📞 Par téléphone au : (450) 467-0261 (suivre les indications du poste relié au niveau)
- ✉ Par courriel à l'adresse courriel suivante : ESOL.ABSENCES@CSSP.GOUV.QC.CA.



Assiduité et ponctualité

En tout temps, il est de la responsabilité de l'élève absent de s'informer auprès de ses enseignants de tout devoir, travail ou examen annoncé lors de la période manquée.

Départ hâtif / absences

-  Si un élève doit quitter durant la journée, son parent ou son répondant devra s'assurer de motiver ses absences. S'il est blessé ou malade, l'élève doit se présenter au local des surveillants avant de quitter l'école. Les parents seront avisés.
-  L'élève qui participe à une activité doit avoir obtenu l'autorisation de son enseignant avant de s'absenter. Il est entendu que l'enseignant se réserve le droit d'accepter ou de refuser à l'élève cette autorisation spéciale.
-  Les parents doivent motiver chacune des absences de leur enfant dans un délai de 48 heures.

Absences prolongées : vacances, voyage ou compétition sportive

L'école n'est pas favorable au fait que les parents planifient leurs vacances à l'intérieur des journées de classe prévues au calendrier scolaire. La fréquentation scolaire étant un droit fondamental, les parents sont tenus de prendre les moyens requis afin que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établi.

L'école doit être avisée, au minimum une semaine avant le départ, d'une absence prolongée d'un élève à la suite d'un des motifs mentionnés ci-dessus. Un élève absent pour ces motifs ne pourra pas exiger de mesures de rattrapage sur la matière vue en son absence. L'enseignant pourra également devancer la date de remise de certains travaux ou devoirs.

Absence à un examen de fin d'année ou du ministère

L'élève est tenu de se présenter à tous ses examens. Les seuls motifs valables pour s'absenter d'un examen, quel qu'il soit, sont :

-  Maladie sérieuse ou accident ;
-  Mortalité d'un proche parent ;
-  Convocation au tribunal ;
-  Délégation officielle à un événement d'envergure, tel un congrès d'étudiants, une compétition artistique ou sportive, préalablement autorisés par l'école ;
-  Rendez-vous interne autorisé par l'école.

*Pour tous ces motifs, une preuve écrite pourrait être exigée par la direction ou l'enseignant concernée.

Éducation physique – Exemption de cours

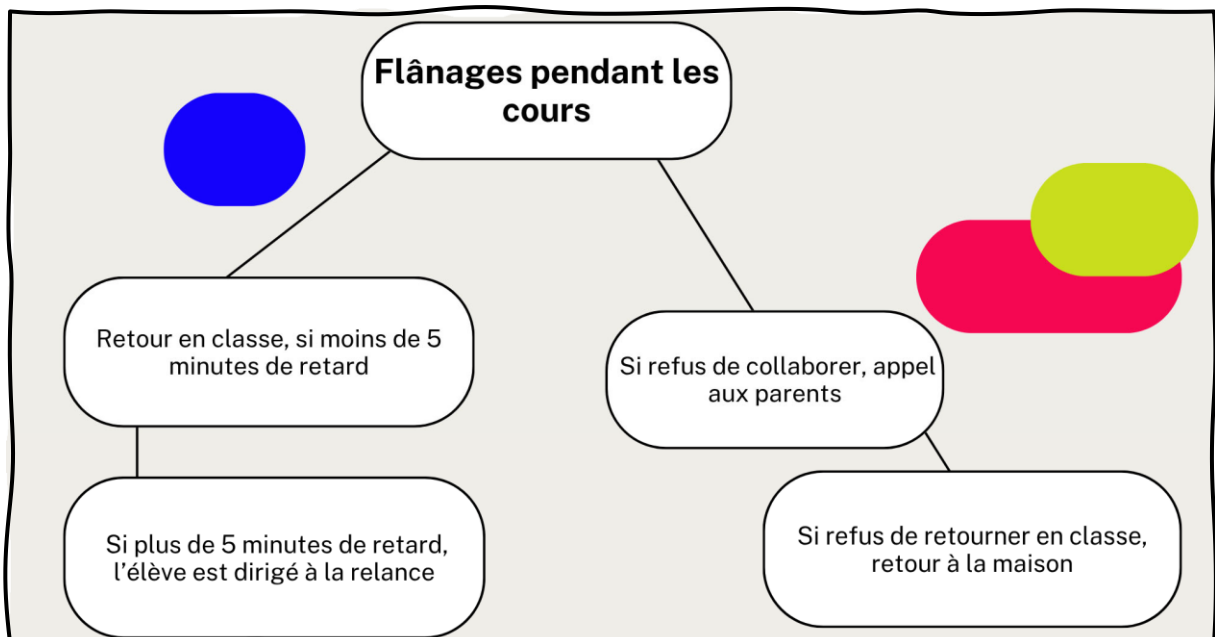
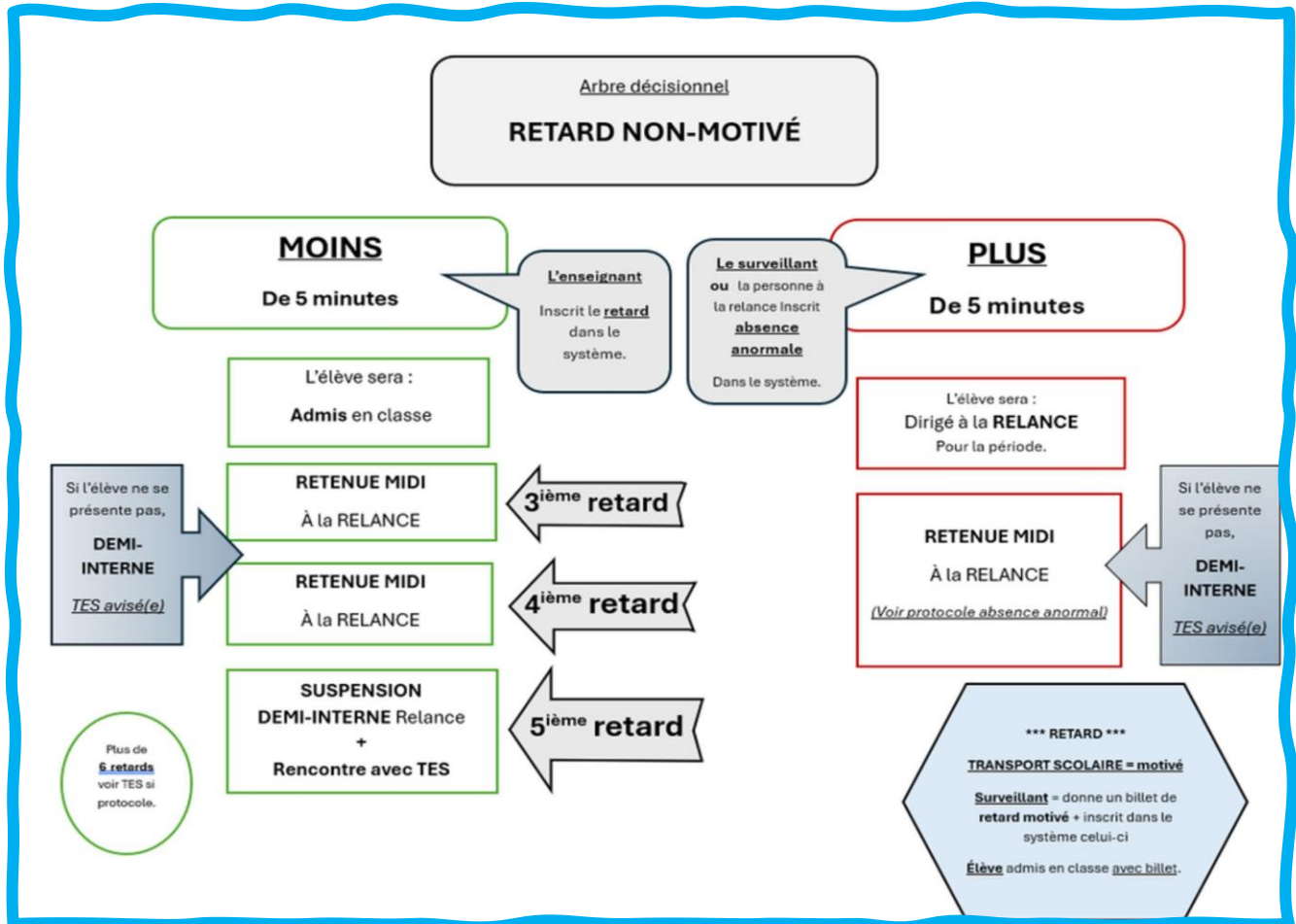
L'incapacité temporaire de participer au cours d'éducation physique devra être justifiée par une note signée du parent, accompagnée d'un certificat médical récent. Ces documents doivent être remis à la secrétaire de niveau qui informera l'enseignant concerné. Si l'incapacité se prolonge, un certificat médical à jour sera demandé. Un travail théorique pourrait être exigé à l'élève.

État propice aux apprentissages

L'élève doit se présenter à l'école dans un état propice aux apprentissages. Un élève qui se présente à l'école sous l'effet de l'alcool se verra immédiatement retiré de ses activités et un suivi au parent sera fait. S'il s'agit de drogue, un appel sera fait aux parents et au policier. De plus, la consommation de boissons énergisantes n'est pas tolérée à l'école.

Retards

-  L'élève doit être assis en classe avec tout son matériel au son de la deuxième cloche.
-  L'élève en retard, de **moins de 5 minutes**, doit se diriger en classe. Il est de la responsabilité du parent de motiver ou non le retard.
-  L'élève en retard, **de plus de 5 minutes**, doit se diriger vers la relance pour la période.



Copie et plagiat

Il est interdit de copier, d'utiliser du matériel non autorisé lors d'une évaluation, de plagier ou de collaborer à ces délits. Tout cas de plagiat entraînera l'annulation de l'évaluation et l'élève sera sanctionné par l'enseignant ou la direction. L'imitation d'une signature est également interdite.

Insubordination

L'insubordination (refus d'obéir) n'est pas tolérée à l'école et est considérée comme un comportement grave. L'élève est tenu de s'identifier à tout le personnel de l'école lorsque demandé. Tout refus incluant le refus de sortir de la classe à la demande de l'enseignant entraînera une conséquence et les parents seront avisés.

Suspension externe

L'élève suspendu n'est pas autorisé à se présenter à l'école ni sur le terrain de l'école. Il n'est pas autorisé à participer aux activités organisées par l'école, qu'elles aient lieu ou non à l'école. Lors de suspension, l'élève aura des travaux à compléter.

En cas de départ

Un élève qui quitte en cours d'année doit aviser son secrétariat afin de désactiver son dossier et ainsi s'assurer de :



Remettre ses manuels scolaires au magasinier ;



Vider son casier ;



Remettre ses outils technologiques s'il y a lieu.

Un remboursement au prorata du nombre de jours fréquentés sera effectué par la suite.

Objets perdus

Les objets trouvés doivent être apportés au local des surveillants. L'école ne peut en aucun cas être tenue responsable des objets personnels qui ont été perdus ou volés à l'intérieur ou sur le terrain de l'école. Aucune démarche ne sera effectuée pour les objets volés dans un casier en l'absence d'un cadenas verrouillé.

Tableau des interventions

***Le JUGEMENT des intervenants impliqués prévaut à ce document de référence ***

Écarts de conduite	Interventions	Conséquences logiques
Cellulaire	- Les téléphones cellulaires et autres appareils mobiles (montres, tablettes, écouteurs, etc.) sont interdits dans l'école et sur le terrain de l'école. - Dès que l'élève entre dans l'école, tout appareil mobile doit être fermé et rangé dans le sac à dos et ne pas être visible. - Dès qu'un appareil est visible, il est confisqué.	- Tout élève surpris avec son appareil dans ces zones verra celui-ci confisqué. Il pourra le récupérer à 16h au bureau de la secrétaire de son niveau. - Lors d'une deuxième récidive, son parent devra venir le récupérer entre 16h00 et 22h00 auprès du gardien.
Tenue vestimentaire	- Si la tenue vestimentaire n'est pas conforme, l'élève doit aller se changer. - Advenant une situation exceptionnelle, l'école peut prêter un chandail conforme.	- Obtiendra automatiquement un retard - Lors d'un prêt d'uniforme, celui-ci doit être remis à l'école le jour même ou le lendemain sinon il sera chargé aux parents au prix régulier.
Comportement, geste ou langage inadéquat et refus de collaborer	Rencontre avec l'adulte concerné, avec ou sans la TES, avec ou sans la direction, selon la gravité de la situation.	- L'élève peut être dirigé au local de la Relance pour une ou plusieurs périodes. - Selon la gravité de la situation, une retenue ou une suspension peut être donnée par la direction. - S'il s'agit d'une récidive ou d'un premier écart de conduite majeure qui oblige une intervention majeure, une suspension pourrait être imposée par la direction.
Vapoteuse/ Vapotage	- Si possession, appareil confisqué et communication aux parents. - Si consommation, appareil saisi et communication aux parents. - Rencontre possible avec la TES et/ou la direction.	- Si possession, retenue à la 1re intervention, ½ suspension interne à la 2e intervention et plus. - Si consommation, amende en lien avec la loi sur le tabac.

Consommation, possession et/ou vente de: ➡ drogue ➡ alcool ➡ boisson énergisante ➡ capsule de caféine	• Évaluation de la situation avec la TES. • Rencontre avec la direction. • Fouille en présence la direction (protocole) / communication aux parents. • Appareil, drogue ou objet seront confisqués. • Intervention policière si possession selon la loi.	• À déterminer selon la situation et la gravité (suspension interne, suspension externe, changement d'école) • Retour avec les parents, TES et direction.
Transaction illégale et/ou non autorisée	• Évaluation de la situation avec la TES. • Rencontre avec la direction. • Objet(s) saisi(s) • Communication aux parents	• À déterminer selon la situation et la gravité (suspension interne, suspension externe, changement d'école) • Retour avec les parents, TES et direction (si nécessaire). • Intervention policière possible selon la loi.
Possession d'un objet dangereux ou représentant un danger (Fusils en jouet, etc.)	• Rencontre avec la TES et la direction. • Fouille en présence de la direction (protocole) / communication aux parents. • Objet(s) confisqué(s)	• Selon la situation, suspension interne, suspension externe, changement d'école • Retour avec les parents, TES et direction (si nécessaire). • Intervention policière au besoin



Lors d'un incendie ou tout événement nécessitant l'évacuation de l'école, la sonnerie du système d'alarme se fait entendre. Tous les élèves doivent alors évacuer immédiatement la bâtisse en utilisant la sortie indiquée. Les élèves doivent garder leur calme, se rendre au stationnement de l'aréna et signaler leur présence à leur enseignant de la période en cours, dans les plus brefs délais. Durant toute la durée de l'évacuation, les élèves doivent se conformer aux directives du personnel.

**DÉCLENCHER INUTILEMENT LA SONNERIE D'ALARME REPRÉSENTE
UN GRAVE DANGER POUR LES OCCUPANTS DE L'ÉCOLE. UN TEL GESTE CONSTITUE UN ACTE CRIMINEL
QUI SERA TRAITÉ SELON LES RÈGLES ÉTABLIES PAR LA LOI.**



Pour infos supplémentaires :

#EnModeAdo



**Centre canadien de la
protection de l'enfance**



Cher·e·s élèves et parents,

En tant que membre actif de votre école, nous sommes heureux de vous offrir, en collaboration avec divers partenaires, des ateliers de sensibilisation à différentes problématiques pouvant survenir en milieu scolaire, dont :

- **Sextos**
Atelier sur la sécurité en ligne et les risques associés à la transmission de messages et images à caractère sexuel.
- **Violence et intimidation**
Atelier sur les conséquences légales et les implications juridiques d'un comportement inapproprié.
- **Drogues**
Atelier pour bien comprendre les lois en vigueur et les conséquences liées à la consommation de drogues.

Dénoncer, c'est protéger. Victimes ou témoins, n'hésitez pas à consulter un adulte de confiance.

C'est la loi

Obligation de fréquentation scolaire

« Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient son diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. »

Loi encadrant le cannabis

« Il est interdit à une personne âgée de moins de 21 ans d'avoir en sa possession du cannabis ou d'en donner. »

« Il est interdit à quiconque d'avoir en sa possession du cannabis : sur les terrains, dans les locaux ou dans les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale. »

La présente loi s'applique au tabac et à la cigarette électronique, y compris ses composantes et accessoires.

Loi concernant la lutte contre le tabagisme

« (...) il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés suivants : les locaux ou les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement. »

« Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants: les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement, visé par la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis ou la Loi sur l'enseignement privé et qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale; (Le transport scolaire est considéré une prolongation de l'établissement scolaire). Les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public. » « Quiconque fume dans un lieu où il est interdit (...) est passible d'une amende de 325 \$ à 386 \$. Plusieurs membres du personnel agissent également à titre d'inspecteur du tabac et sont habilités à émettre des contraventions aux contrevenants.

Respect de la réputation et de la vie privée (code civil)

« Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. »

Peuvent être notamment considérés comme des atteintes à la vie privée d'une personne les actes suivants : Capter ou utiliser son image ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés ».

Zone parascolaire

Activités étudiantes

Technicien en loisir : responsable des équipes sportives, responsable des réseaux sociaux et des activités finissantes. Plusieurs sports s'offrent à toi : basketball, volleyball, hockey sur glace, futsal, cheerleading, flag football, cross au champs, natation et plusieurs autres à venir! Pour plus d'infos sur les Faucons :

<https://sites.google.com/view/fauconsozias-leduc/accueil>

Technicien en loisir : responsable des activités parascolaires et au milieu de vie en tant que technicien au loisir. Plusieurs activités et ateliers s'offrent à toi : Dessin manga, initiation à la robotique, donjons et dragons, brigade culinaire, escrime à l'arme de mousse, initiation à l'escalade intérieur et plusieurs autres à venir !

Pour plus d'infos sur les activités parascolaires :

<https://sites.google.com/view/parascoesol/accueil>

AVSEC : responsable de l'engagement communautaire et du SASEC et de plusieurs comités (environnement, ancrage, Magasin du monde et bien d'autres selon l'intérêt des élèves).

Si tu veux que l'école te ressemble un peu, il n'y a qu'une solution : implique-toi et passe nous voir !

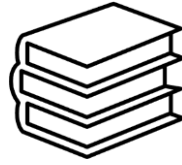
Conseil des élèves

Tu es représenté par un Conseil des élèves. Les membres de ce Conseil (2 représentants par niveau) sont élus à l'automne. Ils se réunissent régulièrement et sont consultés sur le code de vie de l'école et sur la vie scolaire en général. Deux représentants de ce Conseil siègent au Conseil d'établissement et y ont droit de vote. Les élections aux postes de la présidence du Conseil des élèves, de la vice-présidence, du secrétariat et de la trésorerie se font parmi les représentants, lors de la première réunion du Conseil.

N'hésite pas à te présenter aux élections si tu possèdes les qualités recherchées : sens de la démocratie (écoute et respect des autres), disponibilité, ponctualité et sens de l'organisation.

N'hésite pas à formuler tes commentaires et tes recommandations à tes représentants ; ils ont un rôle important à jouer dans notre milieu.

Centre de documentation



-  Prêt de documents ;
-  Consultation de documents (ouvrages de référence) ;
-  Aide à la recherche et aux travaux ;
-  Utilisation d'ordinateurs, impression de travaux, photocopies ;
-  Activités d'animation.

Modalités de prêt

-  Carte étudiante requise pour tout prêt (documents et équipement informatique) ;
-  Maximum de 3 livres ;
-  Durée de prêt : 3 semaines ;
-  Frais de 0,25 \$ par jour par livre en retard ;
-  Suspension du privilège d'emprunter dès qu'il y a un livre en retard ou une amende impayée.

Règlements

-  Le silence est de rigueur dans le centre de documentation, sauf dans la salle de travail informatique où le chuchotement est autorisé ;
-  Les jeux vidéo y sont interdits, tant aux ordinateurs qu'aux appareils cellulaires ;
-  Il est strictement défendu d'apporter de la nourriture et des breuvages ;
-  Les manteaux et sacs doivent être laissés à l'entrée du centre de documentation dans les casiers prévus à cet effet.

RESTEZ INFORMÉS



Centre de services scolaire des Patriotes
(CSSP)

<https://cssp.gouv.qc.ca/>



Site web école secondaire Ozias-Leduc

<https://oziasleduc.cssp.gouv.qc.ca/>



Facebook Ozias-Leduc

<https://fr-ca.facebook.com/ecolesecondaireoziasleduc/>



Instagram Ozias-Leduc

<https://www.instagram.com/oziasleduc/?hl=fr>



Application mobile Clic école

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/clic-ecole>

FOIRE AUX QUESTIONS!

Cette foire aux questions vise à répondre à des interrogations courantes de la part des élèves et des parents et qui ne sont pas détaillées dans les autres sections de l'agenda.

Je suis absent à un cours, que faire ?

Plusieurs solutions s'offrent à toi !

- D'abord demander à un ami dans le même cours afin de prendre connaissance du travail fait en classe et des devoirs à faire.
- Entrer en communication avec tes enseignant(e)s par courriel ou par Teams afin d'obtenir le travail à faire ou à reprendre.
- Ne pas oublier de te présenter à la prochaine période de récupération pour obtenir de l'aide sur la matière manquée.

*** Tu es responsable de ta réussite ! Les enseignant(e)s ne sont pas responsables de te convoquer pour revoir les notions manquées lors de tes absences. ***

Existe-t-il des services d'aide aux devoirs ou de récupération ?

Normalement, de l'aide aux devoirs est offerte un soir par semaine. Vous recevrez l'information lorsque cela débutera. Pour les périodes de récupération sur l'heure du dîner, un tableau sera disponible sur le site internet de l'école avec toutes les disponibilités des enseignant(e)s.

Comment puis-je prendre rendez-vous avec un membre du personnel ?

La façon la plus simple est de passer par le secrétariat s'il ne s'agit pas d'un(e) enseignant(e). La secrétaire de niveau pourra transmettre votre demande.

Mon enfant peut-il participer à des activités parascolaires ?

Tout à fait, une foire aux activités parascolaires a lieu vers octobre et les élèves peuvent prendre connaissance de tout ce qui est offert. De plus, les techniciens en loisirs sont toujours des bonnes ressources pour conseiller et répondre aux questions à ce sujet.

Est-ce que mon enfant peut aller à l'infirmerie pour avoir des médicaments pour un mal à la tête ?

Ce n'est pas permis de donner des médicaments aux élèves. L'élève est responsable d'avoir en sa possession sa médication personnelle et doit en être responsable.

FOIRE AUX QUESTIONS!

Cette foire aux questions vise à répondre à des interrogations courantes de la part des élèves et des parents et qui ne sont pas détaillées dans les autres sections de l'agenda.

Est-ce que la bibliothèque ou la cafétéria est accessible après l'école pour faire les devoirs ?

Malheureusement, non. La bibliothèque est réservée pendant les cours aux enseignant(e)s qui la réservent pour leur classe. Toutefois, les élèves peuvent y aller librement avant les cours dès 8h30, sur l'heure du dîner et après les cours jusqu'à 16h15.

Que se passe-t-il si mon enfant oublie son lunch ?

Tu as la possibilité d'aller à la réception de l'école pour demander un coupon qui te donnera le droit de prendre un repas à la cafétéria. Les frais du repas seront ensuite facturés à tes parents. Bien entendu, la réceptionniste tente de communiquer avec le parent avant de donner un coupon pour s'assurer qu'il est d'accord.

Comment mon enfant peut-il payer à la cafétéria ?

Il y a trois façons de procéder. Par argent comptant, par carte débit ou en se procurant une carte repas directement à la cafétéria. Voici le site internet pour plus de détails: <https://www.algatom.com/> Il est important de savoir qu'il n'est pas permis de payer en utilisant un téléphone cellulaire.

Mon enfant a des allergies alimentaires, doit-il en être le seul responsable ou il y a une supervision?

Les élèves ayant des allergies doivent le gérer de façon autonome. Toutefois, un élève qui croit avoir une réaction allergique doit se rendre immédiatement au bureau des surveillants pour obtenir de l'assistance.

L'école est-elle responsable des objets perdus ou brisés ?

En aucun cas l'école est responsable des objets personnels des élèves perdus, brisés ou volés. Il est essentiel d'avoir un cadenas pour sa case et pour le vestiaire. De plus, il est fortement suggéré de laisser tout objet de valeur à la maison.

Que se passe-t-il si mon enfant est accusé de plagiat ?

Si un élève est surpris à plagier ou à consentir à être plagié, il ou elle sera rencontré (e) par sa direction et les parents seront avisés. Par la suite, l'élève devra recommencer l'évaluation ou le travail à nouveau.